



Plan Local d'Urbanisme intercommunal SUD GATINE

Projet de modification simplifiée n°2

Monsieur le Président de la communauté de communes Val de Gâtine informe qu'il met en œuvre une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur SUD GATINE et que par délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018, le projet de modification simplifiée est mis à disposition du public, conformément à l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme :

du lundi 7 mai au vendredi 8 juin 2018 inclus

Le dossier est tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture au public habituels :

- au siège de la communauté de communes Val de Gâtine, Place Porte St-Antoine – 79 220 CHAMPDENIERS ST DENIS
- dans les mairies de Saint-Pardoux, Beaulieu-Sous-Parthenay, Clavé, La Boissière en Gâtine et Saint-Lin

Cette modification simplifiée porte sur les points suivants :

- Redéfinir les limites du zonage Ah2 sur un secteur de la commune de Saint-Pardoux afin de tenir compte d'une erreur matérielle
- Classer en zone Ux une entreprise existante suite à une erreur matérielle (La Boissière en Gâtine)
- Supprimer un emplacement réservé à Beaulieu sous Parthenay.
- Intégrer un bâtiment existant en zone U au lieu de la zone A sur la commune de Saint-Lin.
- Etendre la zone A sur un secteur Ap sur la commune de Clavé

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres déposés au siège de la communauté et aux mairies concernées.

A l'issue de ce mois de mise à disposition du public, un bilan sera présenté et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.